

**TERANGA GOLD CORPORATION
MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

1.0 Introduction

Le conseil d'administration (le « **conseil** ») de Teranga Gold Corporation (« **Teranga** ») est élu par les actionnaires de Teranga et est responsable de la direction de Teranga. Le présent mandat a pour objectif de décrire les principales fonctions et responsabilités du conseil, ainsi que certaines des politiques et procédures s'appliquant au conseil dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et de l'acquittement de ses responsabilités.

2.0 Président du conseil

Le président du conseil (le « **président du conseil** ») est nommé par le conseil, sur recommandation du comité de gouvernance et des mises en candidature, pour la durée que le conseil fixe.

3.0 Indépendance

Le conseil est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Lorsque le président du conseil n'est pas indépendant, les administrateurs indépendants doivent nommer l'un d'entre eux à titre d'administrateur principal du conseil pour la durée qu'ils fixent. Si le président du conseil de Teranga est un administrateur indépendant non membre de la direction, le rôle d'administrateur principal lui revient. L'administrateur principal ou le président du conseil non membre de la direction préside les réunions prévues des administrateurs indépendants et s'acquitte des autres responsabilités que les administrateurs indépendants, en tant que groupe, ont désignées. Puisque l'administrateur principal a pour fonction d'assurer le bon fonctionnement du conseil indépendamment de la direction, l'administrateur principal doit avoir l'occasion de passer en revue, de commenter et d'établir les ordres du jour des réunions du conseil (conseil entier ou administrateurs indépendants seulement), de superviser l'information transmise aux administrateurs par la direction, de s'occuper des demandes d'information des administrateurs indépendants ainsi que des autres questions qu'ils peuvent soulever.

4.0 Rôle et responsabilités du conseil

Le rôle du conseil est de représenter les actionnaires de Teranga, d'augmenter et de maximiser la valeur pour les actionnaires et de diriger les activités et les affaires de Teranga de manière éthique, conformément aux normes de gouvernance les plus élevées. Le conseil est ultimement responsable de la direction efficace et indépendante de Teranga et de la supervision de ses activités et affaires. Les responsabilités du conseil comprennent :

- l'adoption d'un processus de planification stratégique;
- la compréhension et la surveillance des contextes politique, culturel, juridique et commercial dans lesquels Teranga exerce ses activités;
- l'identification des risques et la mise en place de procédures de gestion de ces risques;
- l'examen et l'approbation des plans et des budgets annuels d'exploitation;
- la responsabilité sociale d'entreprise, l'éthique et l'intégrité;
- la planification de la relève, y compris la nomination, la formation et la supervision de la direction;
- les lignes directrices générales en matière de délégation et d'approbation pour la direction;
- la surveillance de l'information financière et de la direction;
- la surveillance des contrôles internes et des systèmes d'information de la direction;
- les communications de l'entreprise;

- l'adoption de mesures pour recevoir les commentaires des parties intéressées;
- l'adoption de politiques d'entreprise clés conçues pour s'assurer que Teranga, ses administrateurs, dirigeants et employés respectent l'ensemble des lois, règles et règlements applicables et exercent leurs activités de manière éthique, honnête et intègre.

Les réunions du conseil sont tenues au moins tous les trimestres, et des réunions supplémentaires sont tenues en fonction de l'évolution des affaires de Teranga et à la lumière des occasions et des risques auxquels elle fait face. En outre, les administrateurs indépendants du conseil tiennent des réunions distinctes auxquelles les membres de la direction n'assistent pas.

Le conseil délègue la responsabilité de la gestion quotidienne des activités et des affaires de Teranga aux hauts dirigeants de Teranga et les supervise de manière adéquate.

Le conseil peut déléguer certaines questions dont la responsabilité lui incombe aux comités du conseil, qui compte à l'heure actuelle un comité d'audit, un comité de gouvernance et des mises en candidature, un comité de rémunération, un comité des finances et un comité sur les questions techniques, la sécurité, l'environnement et la responsabilité sociale. Le conseil conserve cependant sa fonction de supervision et la responsabilité ultime à l'égard de ces questions et de toutes les responsabilités qu'il délègue.

5.0 Processus de planification stratégique et de gestion des risques

Le conseil adopte un processus de planification stratégique en vue d'établir des objectifs et des buts pour l'entreprise de Teranga et il passe en revue, approuve et modifie, au besoin, les stratégies proposées par la haute direction en vue d'atteindre ces objectifs et buts. Le conseil passe en revue et approuve au moins annuellement un plan stratégique qui tient compte, notamment, des occasions et des risques touchant les activités et les affaires de Teranga.

Le conseil, de concert avec la direction, identifie les principaux risques ayant une incidence sur les activités de Teranga et supervise la mise en œuvre par la direction des systèmes adéquats en vue de surveiller, de gérer et d'atténuer efficacement les répercussions de ces risques. Aux termes de ces fonctions de supervision de la mise en œuvre de politiques et de procédures efficaces de gestion des risques, le conseil délègue au comité de rémunération la responsabilité d'évaluer et de mettre en œuvre des politiques et des procédures de gestion des risques en lien direct avec les pratiques de rémunération de Teranga. En outre, le conseil délègue la responsabilité d'évaluer et de mettre en œuvre des politiques et procédures de gestion des risques en lien direct avec la gestion des risques environnementaux au comité sur les questions techniques, la sécurité, l'environnement et la responsabilité sociale. Le conseil travaille de concert avec tous les comités, respectivement, en vue de superviser ces politiques et procédures.

6.0 Responsabilité sociale de l'entreprise, éthique et intégrité

Le conseil doit assumer le rôle de leader de Teranga en vue de soutenir son engagement envers la responsabilité sociale d'entreprise, il doit créer un contexte éthique pour Teranga et pour sa direction et favoriser la prise de décisions éthiques et responsables par la direction. Le conseil met en œuvre toutes les étapes nécessaires pour garantir l'intégrité du chef de la direction et de la direction, ainsi que pour veiller à ce que le chef de la direction et la direction créent une culture d'intégrité à l'échelle de l'entreprise.

7.0 Planification de la relève, nomination et supervision de la direction

Le conseil approuve le plan de relève de Teranga, y compris la sélection, la nomination, la supervision et l'évaluation du chef de la direction et des autres hauts dirigeants de Teranga, et il approuve également la rémunération du chef de la direction et des autres hauts dirigeants de Teranga.

8.0 Délégation et pouvoir d'approbation

Le conseil délègue au chef de la direction et à la haute direction le pouvoir de veiller à la direction quotidienne des activités et affaires de Teranga. Cette délégation de pouvoir est assujettie à des limites financières établies et toute transaction ou tout arrangement dépassant les lignes directrices générales en la matière doit être passé en revue par le conseil et est assujetti à son approbation préalable.

9.0 Surveillance de l'information financière et de la direction

Le conseil doit approuver tous les documents déposés auprès des autorités de réglementation, y compris les états financiers audités annuels, les états financiers intermédiaires, les notes et le rapport de gestion qui accompagnent ces états financiers, les rapports trimestriels et annuels, les circulaires de sollicitation de procurations par la direction, les notices annuelles, les prospectus et toutes les dépenses en immobilisations, les financements par titres de capitaux propres, les emprunts et tous les plans et budgets d'exploitation annuels.

Le conseil adopte des procédures en vue d'assurer l'intégrité des contrôles internes et des systèmes d'information de la direction, d'assurer le respect de l'ensemble des lois, règles et règlements applicables et de prévenir les violations des lois, règles et règlements applicables en matière d'information financière et de communication de l'information, les violations du code de conduite et d'éthique de Teranga et la fraude envers les actionnaires.

10.0 Communication d'information par l'entreprise

Le conseil doit veiller à ce que toutes les communications de l'entreprise respectent l'ensemble des lois, règles et règlements applicables ainsi que les règles et règlements des bourses sur lesquelles les titres de Teranga sont inscrits. En outre, le conseil doit adopter des procédures qui visent à garantir que le conseil reçoit les commentaires des porteurs de titres sur les questions importantes.

11.0 Politiques de l'entreprise

Le conseil adopte des politiques et procédures conçues pour garantir que Teranga, ses administrateurs, dirigeants et employés respectent l'ensemble des lois, règles et règlements applicables et dirigent l'entreprise de Teranga de manière éthique, avec honnêteté et intégrité, et il les passe en revue chaque année. Les principales politiques sont les suivantes :

- code de conduite et d'éthique;
- politique de communication de l'information;
- lignes directrices en matière de gouvernance;
- politique sur les pratiques en matière de corruption étrangère;
- politique sur les opérations d'initiés;
- politique de dénonciation.

12.0 Examen du mandat

Le comité de gouvernance et des mises en candidature passe en revue et évalue chaque année le caractère adéquat du présent mandat et recommande les modifications à proposer au conseil.

Date : Le 29 avril 2013
Approuvé par : Le conseil d'administration